QUELS FINANCEMENTS POUR VOS POLITIQUES CYCLABLES ?

VERSION COLLECTIVITÉS

Mise à jour : mars 2024

Avec le soutien de :

03 20 52 97 58
contact@ecomobilite.org
www.ecomobilite.org

APPEL A PROJETS « CONTINUITES CYCLABLES »

Cet appel à projets annuel du Fonds Mobilités Actives finance la réalisation de travaux et études préalables d'aménagements pour rompre les discontinuités cyclables notamment sur les axes structurants et proposer des itinéraires sécurisés pour franchir des points durs (ouvrages d'art, intersections complexes).

Cet appel à projets vient en complément de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) qui peut notamment financer des aménagements cyclables non éligibles à l'appel à projets ou les cofinancer lorsqu'ils sont particulièrement structurants.

Conditions : projets doivent être inscrits dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire. Les demandes des territoires peu denses seront privilégiés.

Taux de co-financement (minimum de 100 000 euros) :

- 60% maximum

Date limite de candidature pour l'AAP Hauts-de-France : 8 mars 2024

En savoir plus :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20des%20charges%20et%20annexes%20.zip

GENERATION+ REV3

Ce dispositif de subvention permanent s'adresse aux lycées publics et privés, aux établissements régionaux d'enseignement adaptés.

Cet appel à projets vient en complément de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) qui peut notamment financer des aménagements cyclables non éligibles à l'appel à projets ou les cofinancer lorsqu'ils sont particulièrement structurants.

Il peut soutenir des projets pédagogiques relatifs à la mobilité inscrits dans le temps long (minimum 1 année scolaire). Les élèves doivent être activement impliqués dans la conception et si possible la mise en œuvre des projets financés.
Il est bienvenu que les projets aient une approche systémique et traitent de plusieurs thématiques associées (ex : écoconception, nouvelles pratiques de mobilités, impact climat, …)

Taux de financement
Subvention de fonctionnement de 3 500 € maximum
Subvention d'investissement de 2 000 € max.
Cofinancement max 90% et deux projets maximum par établissement

En savoir plus : https://rev3.hautsdefrance.fr/dispositif/generation-rev3/

APPEL A PROJETS
MARCHE DU QUOTIDIEN

Cet appel s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : **Soutenir les études stratégiques des territoires en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans leurs politiques publiques**. Cet axe a pour ambition de doter les collectivités territoriales de documents stratégiques de référence visant à promouvoir et améliorer la mobilité à pied, en proposant des mesures pour encourager les déplacements à pied, améliorer l'infrastructure piétonne et garantir la sécurité des piétons.
- Axe 2 : **Soutenir l'expérimentation de projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche**. Cet axe a pour ambition de favoriser l'approche tactique des projets d'espaces publics et l'expérience des aménagements temporaires, en concevant et réalisant les espaces publics autrement.
- Axe 3 : **Soutenir l'animation et la communication de politiques de mobilité piétonne**. Cet axe vise à financer les actions de communication, formation et animation en lien avec la mobilité piétonne.
-

Publics éligibles :
communes (sans restriction de taille) et EPCI

Taux de financement :
50% des dépenses éligibles

Date limite de candidature : l'appel à projets devrait être relancé en mars-avril 2024

FONDS VERT

Fonds d'état pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires. L'axe 3 porte sur le développement des mobilités durables en zone rurale L'objectif est soutenir tous les territoires ruraux pour qu'ils se dotent ou consolident la mise en place d'un bouquet de services de mobilité adapté aux besoins de la population de leur territoire et en faveur d'une mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle

Actions éligibles : Élaboration d'un Plan de mobilité simplifié, service de mobilité en libre-service / prêt et location de vélos / vélos à assistance électrique (VAE), service de mobilité solidaire, transport à la demande, conseil mobilité, autopartage, …

Type d'aide

- Aide à l'investissement à l'ingénierie. Pas d'aide au fonctionnement

Dépôt des candidatures sur : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/

En savoir plus : https://www.ecoogie.gouv.fr/sites/default/files/FONDS%20VERT%20A4%20-%2040pages-%20page-WEB.pdf

APPEL A PROJETS
AVELO 3

Cet appel à projets de l'ADEME est une bonne première étape pour développ une politique cyclable sur un territoire.

Il permet de financer 4 axes :

- 1) Des études pour bâtir votre stratégie de développement d'aménagements cyclables (élaboration de schéma directeur cyclable, diagnostic d'accessibilité et plans d'actions pour établissements scolaires, centre-ville et autres pôles d'activités, diagnostic et étude de stationnement ou jalonnement, maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle ou maîtrise d'œuvre opérationnelle d'aménagements sur des itinéraires ou tronçons complexes: franchissement points durs, ...)
- 2) L'expérimentation de services vélos et la mise en œuvre de services innovants (location de vélos hors système de Vélos en Libre-Service, atelier de réparation, vélo-école, ramassage scolaire à vélo, mise disposition de vélo-spéciaux, services favorisant l'intermodalité vélo + transports en commun ou mobilité partagée
- 3) Des animations et actions de promotion du vélo (campagnes de communication grand public,organisation de fête du vélo, challenges, remises en selle, ...)
- 4) Le recrutement de chargé-es de mission dédiés à la politique cyclable / mobilité active

Taux de financement :

- 50% maximum des dépenses éligibles

Date limite de candidature : un nouveau relevé devrait paraître en avril avec un date limite de candidature fixée avant l'été.

En savoir plus :

LES PROGRAMMES CEE

Les Certifications d'Économies d'Énergie sont un dispositif d'État qui demande aux fournisseurs d'énergie de financer des actions en faveur de la transition,

OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VELO	Accompagner les employeurs publics et privés à développer une culture vélo en leur sein : financement d'équipements (stationnement, ...) et animations auprès des salariés	https://employeurprovelo.fr/
O'VELO / GOOD WATT	Permettre aux salariés de découvrir et tester sur la durée des Vélos à Assistance Électrique	https://energies-demain.com/programme-ovelo/

ALVEOLE+

Alvéole Plus vise à déployer 100 000 places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos.
Le programme propose des financements via les CEE ainsi que des actions de conseil et de formation pour accompagner leur déploiement auprès des bénéficiaires

Publics éligibles :
Copropriétés privées, écoles et établissements d'enseignement, gares et pôles d'intermodalité, logements sociaux, espaces et sites publics, espaces pour les livreurs à vélo

Conditions :
Les emplacements vélos doivent être sécurisés, abrités, éclairés, spacieux et fonctionnels.

Taux de financement :
Pour le stationnement, jusqu'à 50% de l'investissement HT pour les ZFE. Jusqu'à 40% hors ZFE.
Pour le conseil à la définition du projet et la formation des bénéficiaires, prise en charge à 100%

Date limite de candidature : décembre 2024

En savoir plus : https://alveoleplus.fr/

GENERATION VELO

Génération Vélo est un programme de financement éligible aux CEE destiné à soutenir le déploiement du Savoir Rouler à Vélo. Il vise à faciliter la mise en place de formations par des intervenants agréés. L'objectif est de permettre aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre à se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité.

Publics éligibles : Collectivités

Taux de financement :

- Jusqu'à 50% du prix des interventions (plafonné à 850 euros par cycle)
- Prise en charge à 100% des formations (plafonné à 3 personnes par structure ou collectivité)

Date limite de candidature : décembre 2024

En savoir plus : https://generationvelo.fr/